

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept le 9 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 3/01/2017

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel,, FUSEAU Michaël, SAURA Michel, SANCHEZ Martine, COUPAUD Cathy, LE TALLEC Carine, ROUSSEAU Michèle, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUCOURNAU Nadine, DUPIELLET Françoise, HERR Severine, TRILLES Carine, FAUCHE Mauricette, DUPERRIN Marc

ABSENTS EXCUSES :

M. LANNES Jean-Louis

M COVIAUX qui donne pouvoir à M. ROUX

SECRETAIRE : M. GARD

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 19/12/2016. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses vœux pour 2017 à l'ensemble du Conseil Municipal.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 42 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE -ZN 12 lot 3 ZA Bellevue 26 a 50 - 75 917.20 €
N° 43 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE –ZN 12 P Lots 1-2 – ZA Bellevue 29 a 89 - 85 628.87 €
N°44 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 12 P lot 10 – ZA Bellevue – 10 a 18 - 29 163.66 €
N° 45 -5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 12 P – Lots 8-9 - Z.A. Bellevue - 40 a 84 ca -116 998.43 €
N° 46 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 12 P – Lot 5 – ZA Bellevue – 20 a 40 ca - 58 441.92 €
N° 47 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 12 P – lot 4 – ZA Bellevue – 26 a 50 ca - 75 917.20 €
N° 48 – 5/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE –ZN 12 P – lot 11 – ZA Bellevue – 10 a 21ca - 29 249.61 €
N° 49 – 7/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 549 – château sec – 5a 05 ca – 1 247.35 €
N° 50 – 13/12/2016 – LEROY Jean Paul - ZL 75 - 2 a 58 / ZL 76 3a 38 / ZL 77 3 a 27 - Noblet – Adjudication TGI Libourne - 40 000 €
N° 51 – 16/12/2016 – COUTREAU Aurore et ABDELLALI Déborah – ZI 254 – Cassillac – 12 a 00 ca – 112 000 €
N° 52 – 29/12/2016 – CDC BOURG EN GIRONDE – ZN 12 p – lots 10 et 11 – ZA Bellevue - 58 413.27 €

2017/2 -ELECTIONS DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoter pour les délégués communautaires, notre précédente délibération ayant été prise trop tôt.

Vu le nombre de sièges attribués à la commune de PUGNAC inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal,

Vu l'accord local fixant à 3 le nombre de sièges,

Vu l'arrêté du Préfet,

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués communautaires.

Candidats Jean-André ROUX, Catherine COUPAUD, Mickaël FUSEAU

Après un vote à bulletins secrets,

M Jean André ROUX, Mme Catherine COUPAUD et M Mickaël FUSEAU sont élus

POUR 14 - BLANC 3 - 1 abstention Mme FAUCHE

PROBLEME CIRCULATION CD 249 à Cocu

Le maire donne lecture au conseil du courrier de Mme Claude MARTIN qui transmet à nouveau ses doléances sur les dégâts provoqués à son habitation par des accidents. Elle souhaite une sécurisation de son immeuble qui subit de nombreuses dégradations par les camions.

Le maire indique qu'il a transmis le courrier de Mme MARTIN au Centre Routier de BLAYE pour étude car cette voirie est Départementale. Après étude par le service d'exploitation, le Centre Routier reprendra contact avec la Mairie.

Le Conseil Municipal souhaite vivement une solution pour faire ralentir les automobilistes et protéger la maison (une voie de passage unique devant la maison serait à privilégier avec la mise en place de barrière de sécurité) : si cela est règlementaire une voie rétrécie avec un fléchage –flèche blanche en provenance de la cave et flèche rouge en provenance de Bourgeau-

M SAURA propose la mise en place en attendant de baliroad (séparateur de voies) à titre d'essai.

IMMEUBLE PITON

M DUMONT rend compte au conseil des travaux effectués sur ce bâtiment, démolition et réfection d'une partie de la toiture, les entreprises GILLES et GROUSSIN y travaillent.

Le Maire rappelle l'achat de cet immeuble en 2011 pour la somme de 30 000 €, le montant des réparations et des frais de PC s'élèvent au total à 77 000 €

Après un large débat, le conseil municipal par 18 POUR décide la mise en vente de ce bâtiment et charge le maire de solliciter l'avis des Domaines et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

M le Maire fait part de la visite de ce bâtiment jeudi par un acheteur éventuel.

2017/3- PLAN DE FORMATION

Le maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel. Il convient de renouveler ce plan de formation pour 2017 à 2019, aussi le conseil municipal charge le maire de présenter le nouveau plan au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique.

2017/4 - BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE

Le maire rappelle la délibération du 7/11/2016 sollicitant M. PLISSON pour une réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement d'une bibliothèque/médiathèque pour un montant total de 520 125 €.

Vu l'accord de subvention du Gouvernement pour un montant de 8 000 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide ces travaux d'aménagement et adopte le projet présenté.

TRAVAUX 520 125 € HT

Réserve Parlementaire 8 000 €

AUTOFINANCEMENT 512 125 €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2017/5 -DEMANDE DE SUBVENTION DETR COLUMBARIUM

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du nouveau columbarium rendu nécessaire du fait que l'existant est complet.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents adopte ce projet et sollicite l'aide maximum de l'Etat soit 35 % et s'engage à autofinancer la différence

TRAVAUX 2017 : 10 268 € HT

DETR 35 % : 3 593 €

AUTOFINANCEMENT : 6 675 €

PROJET SCOLAIRE RESIDENCE ARTISTE

Mme DUPIELLET informe le Conseil que l'école de PUGNAC a été retenue par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale parmi 900 écoles pour accueillir un artiste en résidence pendant 20 jours dans le cadre du dispositif « Création en cours ».

11 000 € seront versés par l'EPCC Médecis-Clichy-Montfermeil à l'artiste pour l'ensemble de ses frais.

L'école sollicite la Mairie pour une participation à ce projet, aussi après délibération, le conseil décide

Que l'artiste pourra bénéficier des repas du self les jours de cantine scolaire.

PETITION PETANQUE

Le maire transmet au Conseil une pétition reçue de pétanqueurs.

Il indique qu'il a reçu M. VIGE, Président de l'Association de PUGNAC, qui lui a précisé que la majorité des signataires de cette pétition ne sont pas adhérents au club de PUGNAC.

Après délibération, le conseil rappelle que l'accès avec éclairage au terrain est réservé aux personnes licenciées de l'Association de PUGNAC et seulement lorsque les rencontres ne sont pas terminées et doivent se prolonger nuitamment. L'éclairage du site n'est autorisé que dans le cadre des actions de l'association.

Pierre MAGNOL ne pense pas pouvoir se rendre à LILLE pour le Label National Territoires, Villes et Villages Internet 2017. Le jury rendra quand même son verdict.

M GARD souhaite que la photo de la Mairie sur le site soit remplacée car les volets ont été changés.

M. SAURA souhaiterait que soit étudié au budget la mise en place d'un panneau électronique dans le bourg qui serait complémentaire pour l'information du public.

Mme DUCOURNAU informe le conseil d'une exposition « L'animal et l'homme » à la Bibliothèque du 14 au 28 janvier 2017.

Mme ROUSSEAU invite les membres du conseil à la prochaine réunion de SYNERGIE sur le thème de la « vérité » lundi 16 janvier prochain.

M. FUSEAU indique que l'équipe 2 TENNIS est qualifiée en phase finale.

M DUMONT signale qu'il a assisté avec M. GARD au bilan annuel du SDEEG qui fait bénéficier la commune de tarifs avantageux pour l'électricité et le GAZ. Des guides du délégué sont à disposition en mairie.

Carine LETALLEC informe le conseil qu'elle a avisé la municipalité de TEUILLAC que le STOP à la Gaillarde n'est plus visible depuis son changement de sens et peut être à l'origine d'un accident.

MMES DUPIELLET et ROUSSEAU ont pris un repas à la cantine et à cette occasion participé à des jeux dans la cour d'école afin d'envisager une meilleure organisation des temps de récréations.

Il en ressort que les enfants ne connaissent pas les règles des jeux, aussi il sera demandé à Bernard LIZON de leur apprendre ces jeux durant les TAP et peut-être de prévoir au printemps une activité « découverte et initiation aux jeux de cour »

Des books avec les règlements seront préparés pour nos agents.

Mme DUPIELLET demande à nouveau de penser à la demande de la structure jeux à la maternelle au prochain budget. Dépense entre 8 000 et 15 000 €.

Une réunion avec la CAF est prévue le 11 janvier en mairie pour des éventuelles subventions sur les Espaces de Vie Sociale.

Mme DUPIELLET rappelle que la galerie d'art mobile TINBOX sera mise en place à PUGNAC du 8 au 20 avril dans la Bibliothèque.

*L'exposition **L'autre monde** dans la petite galerie Tinbox associe trois œuvres qui forment ensemble un paysage et qui invitent le spectateur à de multiples interprétations et dialogues : **Rêve de l'ours au ruisseau** (fourrure, Lycra®, bois, métal) est un paysage changeant. Des éléments amovibles peuvent être perçus comme des galets au bord de l'eau ou des traces de pattes d'ours, suivant où s'attardera le songe. Les lignes de fuite possibles ouvrent vers des ailleurs. Rêve de l'ours au ruisseau fait face à **Concerto champêtre** (cire, fourrure, métal, rembourrage). Futaie aux frondaisons laineuses, la structure aux matériaux d'origines*

*animale et minérale fait penser aussi aux cités lacustres. Architecture organique et « musicale », Concerto champêtre entame sa mélodie perché sur un rocher. C'est autant un organisme fantastique qu'un paysage fantasmé. Le paysage se prolonge dans l'œuvre **Entracte** (Corian® gravé). Le spectateur est troublé par un travail fouillé sur des perspectives ambiguës, en ligne de fuite en relief, ou plutôt les deux simultanément, superpositions et bosses sont rendus spectaculaires par les dénivelés de la gravure sur le ton ivoirine du Corian®. Impossible de trancher : regarde-t-on les lignes d'un panorama urbain, les esquisses d'un intérieur, la maquette d'un décor de théâtre ? Le regard semble passer tantôt par un hublot à l'épaisse vitre convexe, tantôt par un œil de bœuf.*

L'autre exposition LE SAUT DU LAPIN sera mise en place devant le parking des écoles.

L'exposition Le saut du lapin met en relation deux œuvres, un cuir pyrogravé au titre éponyme et la sculpture Hydre moins quinze. Dans la composition intitulée Le saut du lapin (cuir pyrogravé et bambous), le figuratif se révèle explicitement sous les traits - au sens concret, mais aussi imagé de l'expression - du lapin. Sa fourrure est restituée par de fines rayures minutieusement pyrogravées sur un cuir souple. Est-il prêt à la cabriole ou à la fuite ? Une trajectoire semble tracée pour lui, pourtant la question reste posée. Le choix du chemin laisse irrésolu le mystère de la réponse, variable au gré du regard et de l'humeur du spectateur. Le saut du lapin illustre cette dynamique imposée, qui lance l'animal aussi vite vers les douceurs du nid protecteur que vers l'abîme du piège destructeur. La tournure imprévisible de l'instant se perçoit en outre dans l'opposition entre le brut et le sophistiqué, c'est-à-dire dans les limites originellement irrégulières du cuir qui n'a pas été retaillé, mais qui a été teint d'un suave gris clair mordoré à l'éclat discret. Les ocres pâles, grisonnantes du dessin contrastent avec la lumière des bambous laissés au naturel, le tomber moelleux de la peau avec la rigidité des structures qui soutiennent et fixent l'installation. L'union de différents matériaux prolonge le processus créatif de la conciliation des contraires, de même que la nature locale du cuir s'oppose à la connotation exotique du bambou, comme se mêlent les cultures européennes et amérindiennes : cette installation prend, alors, l'allure d'un belvédère, point de vue privilégié d'où l'imaginaire peut accéder à une pluralité d'univers. Le saut du lapin est en dialogue avec Hydre moins quinze qui évoque un tout autre univers. L'hydre est un minuscule animal aquatique (et un monstre à plusieurs têtes dans la mythologie grecque) qui coupé en deux s'avère capable de régénérer un animal entier à partir de chacun des tronçons. Dans cette pièce, métal, silicone et tricot figurent un massif corallien aux tons écrus dont les plis et replis ouvrent la voie à l'imaginaire : délire onirique de poulpes et de spaghettis cryptiques, tel un bestiaire fantastique. Cette sculpture utilise un savoir-faire populaire, le tricot. Cette technique permet de pénétrer dans un monde mathématique où la succession des comptes et des décomptes ont un rôle prépondérant. Une telle multitude de points, de mailles et de rangs tend à l'infini. Hydre moins quinze s'apparente à un réseau pouvant s'accroître de manière imprévisible et au sein duquel des connections s'organisent constamment. De ce système exponentiel peuvent émerger de nouvelles ramifications, créant une infinité de directions possibles.

Mme DUPIELLET indique qu'une classe de ST MAMET sera reçue du 10 au 14 avril prochain à PUGNAC dans le cadre du Jumelage.

La commission CULTURE se réunira le 23/01 à 20 h 30.

M DUPERRIN signale que la Chapelle a bien été détermitee mais qu'il attend toujours l'entreprise GROUSSIN pour le reste des travaux. Il remercie chacun pour leur geste d'amitié suite au décès de son papa.

Une réunion de la commission Finances sera programmée prochainement, aussi M. FUSEAU demande à chacun ses projets pour 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.